



Statut de l'Enseignement catholique



L'Apel est la seule association de parents d'élèves reconnue dans le Statut de l'Enseignement catholique



L'Apel est le **porte-parole de tous les parents** d'enfants scolarisés dans l'Enseignement catholique



L'Apel nationale est reconnue et régulièrement **consultée par les ministères, par l'Assemblée nationale et par le Sénat**